



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Accréditation des filières de formation postgrade en médecine dentaire Standards de qualité

OAQ, mars 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

o a q

organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

Falkenplatz 9
Case postale 3001 Berne

Tél. +41 31 380 11 50
Fax +41 31 380 11 55

E-mail: info@oaq.ch
www.oaq.ch

Table des matières

Préface	5
1 DOMAINE: MISSION ET OBJECTIFS.....	6
1.1 MISSION ET OBJECTIFS	6
1.2 PROFESSIONNALISME	7
1.3 COMPÉTENCES ACQUISES À LA FIN DE LA FORMATION POSTGRADE	8
2 DOMAINE : FILIERE DE FORMATION POSTGRADE.....	9
2.1 STRUCTURE DE LA FORMATION POSTGRADE.....	9
2.2 MÉTHODES SCIENTIFIQUES	10
2.3 CONTENU DE LA FORMATION POSTGRADE	11
2.4 STRUCTURE, COMPOSITION ET DURÉE DE LA FORMATION POSTGRADE....	12
2.5 GESTION DE LA FORMATION POSTGRADE	13
2.6 FORMATION CONTINUE ET PRESTATION DE SERVICE	14
3 DOMAINE: ÉVALUATION DES PERSONNES EN FORMATION	15
3.1 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET FEEDBACK	15
3.2 RELATION ENTRE ÉVALUATION ET FORMATION	17
4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION.....	18
4.1 CONDITIONS D'ADMISSION ET PROCESSUS DE SÉLECTION.....	18
4.2 NOMBRE DE PERSONNES EN FORMATION	19
4.3 SOUTIEN ET ORIENTATION AUX PERSONNES EN FORMATION	20
4.4 CONDITIONS DE TRAVAIL.....	21
4.5 REPRÉSENTATION DES PERSONNES EN FORMATION	22
5 DOMAINE: RESSOURCES HUMAINES.....	23
5.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT	23
5.2 FORMATEURS	24
6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES DE FORMATION	25
6.1 INSTALLATIONS CLINIQUES.....	25
6.2 INFRASTRUCTURE	26
6.3 TRAVAIL CLINIQUE EN ÉQUIPE	27
6.4 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	28
6.5 RECHERCHE.....	29
6.6 EXPERTISE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT	30

6.7	COOPÉRATION DANS LA FORMATION POSTGRADE	31
7	DOMAINE: ÉVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION	32
7.1	MÉCANISMES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION POSTGRADE	32
7.2	FEEDBACK DES FORMATEURS ET DES PERSONNES EN FORMATION	33
7.3	PARTICIPATION DES GROUPES D'INTÉRÊT	34
7.4	RECONNAISSANCE ET MONITORAGE DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION POSTGRADE	35
8	DOMAINE: DIRECTION ET ADMINISTRATION	36
8.1	DIRECTION ACADEMIQUE	36
8.2	BUDGET ET RESSOURCES POUR LA FORMATION POSTGRADE	37
8.3	ADMINISTRATION	38
9	DOMAINE: ACTUALISATION PERMANENTE / ASSURANCE QUALITÉ	39

Remarque:

Le texte qui suit comprend uniquement la forme masculine. Pour faciliter la lecture, cette forme a été préférée aux déclinaisons mixtes telles que formateur/trice, par exemple.

Préface

La Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd)¹ rend obligatoire l'accréditation des filières de formation postgrade aboutissant à un titre postgrade fédéral. La loi comprend également les critères (art. 25, al. 1) que doivent remplir les filières de formation postgrade pour leur accréditation. Les objectifs de formation ancrés dans la loi (art. 4 et 17 LPMéd) ont également une grande importance.

Au cours de la procédure d'accréditation, la qualité des filières de formation postgrade est mesurée à l'aune des standards de qualité inscrits dans le présent document. Ces derniers forment la base d'examen des critères d'accréditation de la LPMéd, constituant ainsi le fondement des décisions d'accréditation prises par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Les standards s'appuient d'une part sur les standards mondiaux (global standards) de la Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine (WFME) qui sont reconnus par la communauté internationale et qui ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la formation médicale postgrade²; d'autre part, ils se fondent sur les standards généraux des filières d'études académiques suisses instaurés par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ).

Les standards de qualité sont regroupés en domaines pour être ensuite définis plus précisément dans des sections. Le lecteur trouvera sous «Documentation» les informations à joindre au rapport d'autoévaluation.

Avec leurs annotations respectives, les standards de qualité servent de référence pour la procédure d'autoévaluation effectuée par des experts externes. Ils représentent un instrument vital utilisé pour mettre en lumière les forces et les faiblesses existant dans la formation postgrade. Si un standard devait ne pas être respecté, il est essentiel de donner les raisons de ce manquement et d'expliquer les mesures envisagées pour y remédier. Il n'est pas non plus indispensable de remplir tous les standards de qualité pour réunir les conditions nécessaires à une accréditation conformément aux critères de la LPMéd; en effet, les recommandations des experts et la décision du DFI sont le fruit d'une évaluation globale.

¹ www.bag.admin.ch/themen/berufe/00993/index.html?lang=de

² Le texte original des standards WFME figure sur le site www.wfme.org

1 DOMAINE: MISSION ET OBJECTIFS

1.1 MISSION ET OBJECTIFS

Standards:

1. La société de discipline s'est dotée d'une mission et ses objectifs en matière de formation sont définis en accord avec les groupes d'intérêts importants et rendus public. La mission inclut une description de la spécialisation et des objectifs de formation qui doivent être remplis par le futur spécialiste. Le processus de formation tient compte du rôle des dentistes dans le système de soins et de santé.
2. La formation postgrade encourage les dentistes à poursuivre leur formation dans le cadre de leur spécialisation. Elle les prépare à l'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine de formation et au développement professionnel.

Commentaire:

- Les principaux groupes d'intérêt comprennent les personnes en formation, les personnes responsables de la filière de formation postgrade, les organisations professionnelles sur le plan national, les organisations académiques, les centres de médecine dentaire, les autorités fédérales, etc.

Documentation:

La mission de la société de discipline, règlement SSO de la formation postgrade, réglementations pour l'obtention des titres

1 DOMAINE: MISSION ET OBJECTIFS

1.2 PROFESSIONNALISME

Standards:

1. La filière de formation postgrade se base sur la formation universitaire. Elle vise la promotion et le renforcement du professionnalisme dans les diverses spécialisations.
2. La formation postgrade développe l'autonomie dans le cadre professionnel et permet au dentiste d'agir dans le meilleur intérêt du patient et du public.

Commentaire:

- Par professionnalisme, on entend le savoir, les capacités, l'attitude et le comportement que les patients et la société attendent du dentiste. Ces compétences présupposent la formation tout au long de la vie, le maintien de bonnes compétences sociales et communicationnelles, un comportement respectueux de l'éthique, la connaissance des conditions légales et des conséquences économiques d'un acte médical ainsi que le respect de la dignité et de l'autonomie des patients³.

³ Art. 4, 6, 7, 8, 17 LPMéd

1 DOMAINE: MISSION ET OBJECTIFS

1.3 COMPÉTENCES ACQUISES À LA FIN DE LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. La société de discipline définit les compétences que doit acquérir la personne en fin de formation postgrade. Ces compétences sont détaillées et vérifiables. Elles sont communiquées à toutes les personnes concernées.
2. Les compétences générales et spécifiques à acquérir dans le cadre du programme de formation postgrade sont spécifiées et mises en lien avec les compétences acquises dans le cadre de la formation de base en médecine dentaire. L'examen des compétences acquises par les étudiants devrait être utilisé comme feed-back pour le développement du programme.

Commentaires:

- Les compétences peuvent être formulées en termes d'objectifs professionnels généraux, de connaissances spécifiques à la discipline, de capacités, d'aptitudes et de compétences sociales et comportements. Ces compétences peuvent être listées dans un catalogue d'objectifs de formation.
- Les compétences et les objectifs sont fixés en accord avec les réglementations légales en vigueur⁴.

Documentation:

Règlement SSO de la formation postgrade, programme de la formation postgrade et / ou le catalogue des objectifs d'apprentissage pour la formation de base et postgrade.

⁴ Art. 4, 6, 7, 8, 17 LPMéd

2 DOMAINE : FILIERE DE FORMATION POSTGRADE

2.1 STRUCTURE DE LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. La société de discipline définit la structure de la formation postgrade, ses composantes générales et les éléments spécifiques à la discipline.
2. Axée sur la pratique, la formation postgrade garantit aux personnes en formation une participation active aux services dispensés et un niveau croissant de responsabilité dans le traitement des patients au sein de l'établissement de formation postgrade.
3. La formation postgrade est reliée à la formation en médecine dentaire de base et à la formation continue en médecine dentaire / au développement professionnel. La formation postgrade est dirigée et l'apprenant bénéficie d'une supervision qui comprend des appréciations régulières et des feedbacks. Chaque apprenant bénéficie de conseils en matière d'éducation.

Commentaire :

Les conseils en matière d'éducation incluent l'accès à des responsables de la formation postgrade et à des médecin-chefs.

Documentation:

Concept de formation postgrade

2 DOMAINE: FILIÈRE DE FORMATION POSTGRADE

2.2 MÉTHODES SCIENTIFIQUES

Standard:

La personne en formation acquiert une connaissance des principes et des méthodes scientifiques fondamentaux, appliqués dans les diverses spécialités. Une offre adéquate d'expériences cliniques pratiques dans la spécialité choisie, dispensée dans plusieurs établissements de formation postgrade, permet à la personne en formation de se familiariser avec l'«evidence based dental medicine» et la prise de décision clinique.

Commentaires:

- La formation aux principes et méthodes scientifiques fondamentaux renforce la capacité de la personne en formation à réaliser un projet de recherche.
- Les apprenants bénéficient d'enseignements formels basés sur une approche critique de la littérature, sur des données scientifiques et sur l'«evidence based dental medicine». Les apprenants sont maintenus en contact avec la recherche.

2 DOMAINE: FILIÈRE DE FORMATION POSTGRADE

2.3 CONTENU DE LA FORMATION POSTGRADE

Standard:

1. La filière de formation postgrade comprend le travail pratique clinique et la théorie correspondante en sciences biomédicales fondamentales, cliniques, comportementales et sociales; elle comprend également la prise de décision clinique, les capacités communicationnelles, l'éthique médicale, la politique de la santé, les principes juridiques fondamentaux ainsi que les tâches d'organisation et de gestion nécessaires au travail professionnel dans la spécialisation choisie.
2. La formation postgrade garantit que les connaissances, les aptitudes, et les qualités personnelles soient acquises afin de permettre l'exercice des divers rôles et fonctions (p.ex. expert en médecine dentaire, directeur de cabinet, scientifique, etc.).

Commentaires:

- Les sciences biomédicales fondamentales comprennent traditionnellement l'anatomie, la biochimie, la pharmacologie, la pathologie, etc.
- Les sciences comportementales et sociales englobent la psychologie, la biostatistique, l'épidémiologie, la prévention, la santé publique, etc.
- Les sciences comportementales et sociales et les principes d'éthique médicale donnent d'une part les connaissances, les méthodes, les techniques, les capacités et le comportement adaptés pour prévenir les maladies et les soigner et, d'autre part, la capacité de comprendre les facteurs socio-économiques, démographiques et culturels des causes, de la propagation et des conséquences des problèmes de santé.

2 DOMAINE: FILIÈRE DE FORMATION POSTGRADE

2.4 STRUCTURE, COMPOSITION ET DURÉE DE LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. Des jalons marquent avec précision la structure, la composition et la durée de la formation postgrade et du développement professionnel. La proportion entre parties obligatoires et facultatives est clairement définie.
2. La filière de formation postgrade est articulée en deux volets: formation théorique et formation pratique.
3. L'intégration de la théorie et de la pratique au processus d'apprentissage est assurée.

Commentaires:

- Des sessions d'enseignement de la didactique et d'expériences de soins aux patients supervisées assurent l'intégration de la théorie et de la pratique.
- Par formation pratique, on entend le soutien aux personnes en formation et leur encadrement dans les soins dispensés aux patients.
- La formation théorique transmet le savoir dans les domaines correspondant aux objectifs de formation postgrade. Ses contenus sont clairement structurés. La formation théorique est l'aboutissement d'une planification à long terme sur l'ensemble de la formation postgrade.

Documentation:

Liste des séminaires, présentations de cas

2 DOMAINE: FILIÈRE DE FORMATION POSTGRADE

2.5 GESTION DE LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. Les responsabilités et les compétences pour la gestion, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de la filière de formation postgrade sont clairement définies et communiquées à toutes les personnes concernées.
2. Les instances responsables du programme de formation postgrade devraient assurer les dotations pour la planification et l'implémentation de méthodes de formation postgrade continue, d'appréciation des apprenants et des innovations du programme. Le personnel, les apprenants et autres personnes concernées devraient être impliqués lors de la planification du programme de formation postgrade.

Documentation:

Organigramme (fonctions et responsabilités)

2 DOMAINE: FILIÈRE DE FORMATION POSTGRADE

2.6 FORMATION CONTINUE ET PRESTATION DE SERVICE

Standards:

1. La nature de la formation postgrade pour le développement professionnel doit être décrite et respectée. L'intégration de la prestation de service (on-the-job training) à la formation postgrade est assurée.
2. La formation postgrade basée sur la prestation de service doit pouvoir s'appuyer sur la capacité et les infrastructures des cliniques de médecine dentaire. La formation postgrade dispensée devrait compléter et non pas être subordonnée aux prestations de service.

3 DOMAINE: ÉVALUATION DES PERSONNES EN FORMATION

3.1 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET FEEDBACK

Standards:

1. La filière de formation postgrade comprend une procédure d'évaluation des performances. Les méthodes d'évaluation ainsi que les critères de réussite aux examens sont définis. L'évaluation se fonde sur des méthodes formatives et sommatives auxquelles vient s'ajouter un feedback régulier. Les différentes étapes franchies au cours de la formation postgrade sont inscrites dans un logbook.
2. Les conditions d'admission, les critères de réussite à l'examen final et d'octroi du diplôme fédéral sont fixés et sont communiqués aux apprenants et aux superviseurs.
3. Les performances des personnes en formation sont mesurées selon le programme de formation postgrade, la mission et les objectifs de formation postgrade.
4. Il existe une commission de recours impartiale et indépendante pour prendre des décisions en cas de plaintes portant sur les résultats d'évaluation, des conditions d'admission et des critères de réussite à l'examen final et d'octroi du diplôme fédéral.
5. La fiabilité et la validité des méthodes d'évaluation sont renseignées et évaluées.

Commentaires:

- La définition des méthodes d'évaluation comprend l'établissement d'un lien entre l'évaluation formative et l'évaluation sommative, le nombre d'examens et de tests, la proportion entre examens oraux et écrits, l'application d'évaluations normatives et basées sur des critères prédéfinis ainsi que des examens d'un type particulier.
- Les évaluations formatives comprennent l'évaluation continue des progrès d'apprentissage et de l'acquisition du savoir.
- Les évaluations sommatives récapitulent le savoir acquis par un examen final (par exemple, examens finaux dans une spécialité de médecine dentaire).
- Le feedback comprend l'évaluation des performances et des échanges entre personnes en formation et formateurs dans le but de transmettre les instructions et moyens nécessaires au développement professionnel des personnes en formation.



- Une appréciation sur la base de critères devrait être utilisée aussi souvent que possible.
- Les informations sur les performances des personnes en formation comprennent la durée de la formation postgrade, le taux d'échec et de réussite aux examens, le taux de réussite ou d'échec de la formation postgrade ainsi que le temps consacré par les personnes en formation à des sujets spéciaux.

Documentation:

Règlement des examens avec exemples, exemples d'évaluation de performances, statistiques des réussites et des échecs.

3 DOMAINE: ÉVALUATION DES PERSONNES EN FORMATION

3.2 RELATION ENTRE ÉVALUATION ET FORMATION

Standards:

1. Les principes, méthodes et pratiques d'évaluation sont en adéquation avec les objectifs de formation postgrade et soutiennent l'apprentissage.
2. Les méthodes d'évaluation et les pratiques incitent à un apprentissage intégral. Elles permettent l'évaluation des exigences prédéfinies dans le domaine de la pratique de même que des savoirs, des aptitudes et des comportements. Les méthodes appliquées provoquent une interaction entre la pratique clinique et l'évaluation.

Documentation:

Si disponible : Instruments et formulaires utilisés pour l'évaluation des performances

4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION

4.1 CONDITIONS D'ADMISSION ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Standards:

1. Les conditions d'admission à la formation postgrade sont claires et précisent le processus de sélection. Le processus de sélection repose sur des critères qui prennent en compte les capacités spécifiques des candidats. La sélection s'opère de manière transparente et l'admission est ouverte à toute personne titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.
2. Il existe une commission de recours indépendante et impartiale pour prendre des décisions en cas de plaintes concernant le processus de sélection.

Commentaires:

- Les méthodes et les critères de sélection sont définis dans les conditions d'admission.
- Les étapes de la procédure de recours en cas de plaintes sont décrites et comprennent l'adresse pour la correspondance.

Documentation:

Conditions d'admission

4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION

4.2 NOMBRE DE PERSONNES EN FORMATION

Standards:

1. Le nombre de personnes admises à une formation postgrade est déterminé en fonction des places disponibles dans le cadre de la formation pratique clinique. Le nombre de personnes admises dépend également des capacités d'encadrement et des autres ressources disponibles. Ces critères garantissent une formation postgrade et un enseignement de haute qualité.
2. Ces mécanismes assurent que le nombre de place de formation postgrade dans les différentes disciplines est revu régulièrement avec les partenaires intéressés et qu'il tient compte de la demande sociale.

Documentation:

Statistiques comparant le nombre de personnes en formation avec le nombre de formateurs et la dimension des établissements de formation postgrade.

4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION

4.3 SOUTIEN ET ORIENTATION AUX PERSONNES EN FORMATION

Standard:

La société de discipline, d'entente avec les partenaires concernés, garantit un service de soutien et d'orientation aux personnes en formation. L'orientation se fonde sur les observations faites des progrès d'apprentissage de la personne en formation et tient compte des besoins sociaux et personnels.

Commentaire:

- Les besoins sociaux et personnels se réfèrent aux questions académiques, financières, de santé et de développement de carrière.

4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION

4.4 CONDITIONS DE TRAVAIL

Standards:

1. Le travail effectué dans le cadre d'une formation postgrade est rémunéré de façon adéquate selon la spécialité choisie. La personne en formation participe également à toutes les activités pertinentes pour la formation postgrade. La formation théorique et pratique est comprise dans les heures de travail usuelles.
2. Les conditions de service, ainsi que les droits et devoirs des personnes en formation, sont définies et communiquées à tous les participants.
3. Il est possible de suivre la formation postgrade à temps partiel. Une formation postgrade à temps partiel s'accorde avec le programme individuel (*tailored program*) et la prestation de service *background*. Du point de vue de sa durée totale et de sa qualité, le programme de formation postgrade à temps partiel ne diffère pas du programme à temps plein. Des interruptions dues à des raisons de santé, de maternité, de service militaire, etc. doivent être compensées.
4. Les prestations de service assurées par l'apprenant ne devraient pas être excessives. La structure des plans hebdomadaires devrait tenir compte des besoins de la clinique, des patients et des besoins de formation des apprenants.
5. Les conditions de service doivent préciser qu'un temps est réservé aux apprenants pour leur formation. La formation postgrade et les services des dentistes en formation doivent respecter le temps de travail selon les prescriptions suisses en la matière.

Commentaires:

- Le service et la formation postgrade sont pris en compte séparément.

Documentation:

Voir règlement SSO de la formation postgrade

4 DOMAINE: PERSONNES EN FORMATION

4.5 REPRÉSENTATION DES PERSONNES EN FORMATION

Standard:

Une représentation des personnes en formation est garantie lors de la conception et l'évaluation de la filière de formation postgrade, lors de la définition des conditions de travail ainsi que sur d'autres sujets.

Commentaires:

- Par «autres sujets», on entend la planification, l'application et la révision de la filière de formation postgrade et des instruments d'évaluation.
- Le processus de sélection et d'engagement des représentants des personnes en formation s'effectue de manière transparente et démocratique.

5 DOMAINE: RESSOURCES HUMAINES

5.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Standards:

1. La politique de recrutement du personnel d'une filière de formation postgrade comprend une description de l'expérience professionnelle exigée, des domaines de responsabilité et de leurs fonctions.
2. La procédure de sélection du personnel académique considère les qualifications pédagogiques et scientifiques.

Commentaire:

- Les ressources humaines sont composées du personnel académique, administratif et technique.

5 DOMAINE: RESSOURCES HUMAINES

5.2 FORMATEURS

Standards:

1. La politique du personnel académique comprend la formation continue, le développement et l'évaluation des formateurs. Elle garantit aussi la reconnaissance d'activités académiques méritoires ainsi que les activités en tant que formateurs, superviseurs et chargés de cours.
2. En sus de leurs qualifications professionnelles, les formateurs doivent avoir des compétences didactiques.
3. L'horaire de travail des formateurs définit explicitement la part dévolue aux activités de formation postgrade, aux services et aux tâches additionnelles.
4. Les dentistes reconnaissent leur responsabilité à contribuer à la formation pratique postgrade des dentistes en formation. La politique du personnel assure que les formateurs ont des connaissances générales et actualisées dans tous les domaines concernés par la formation postgrade et que les spécialistes sont admis uniquement pour des parties spécifiques de la formation postgrade.
5. Le rapport entre le nombre de formateurs reconnus et le nombre de personnes en formation permet un contact personnalisé et un suivi du dentiste en formation.

Commentaires:

- Le formateur est titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.
- Les tâches additionnelles incluent des fonctions administratives, éducationnelles et des activités de recherche.

Documentation:

CV des formateurs, liste des critères (annexe au règlement SSO de la formation postgrade)

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES DE FORMATION

6.1 INSTALLATIONS CLINIQUES

Standards:

1. Les établissements de formation postgrade disposent des installations cliniques et du nombre de formateurs suffisants au bon fonctionnement du programme de formation postgrade conformément aux objectifs fixés. Le programme permet aux personnes en formation d'acquérir un vaste spectre d'expériences dans la spécialité choisie ainsi que dans l'assistance médicale d'urgence.
2. Le nombre de patients et la diversité de cas (case-mix) assurent une expérience clinique dans tous les domaines de la spécialisation, y compris la prévention des maladies. La qualité des conditions de la formation postgrade est régulièrement revue.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.2 INFRASTRUCTURE

Standards:

1. Les personnes en formation ont accès à l'infrastructure nécessaire à la formation pratique et théorique. La littérature professionnelle et l'équipement nécessaire à la pratique médicale sont également disponibles. L'accès à ces ressources est assuré pendant toute la durée de la formation postgrade en médecine dentaire.

2. Les installations nécessaires à la formation postgrade sont régulièrement soumises à des contrôles de qualité et d'adéquation à la formation postgrade en médecine dentaire.

Commentaire:

- Par infrastructure on entend les salles de cours et de séminaires adaptés à l'enseignement structuré et à l'apprentissage théorique, ainsi que les laboratoires, les bibliothèques et les ressources informatiques.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.3 TRAVAIL CLINIQUE EN ÉQUIPE

Standards:

1. La formation postgrade encourage le travail en équipe avec les collègues, les autres spécialistes de la santé et les représentants d'autres professions tout en favorisant chez la personne en formation la capacité de travailler en tant que membre ou chef d'équipe.
2. La formation postgrade s'effectue au sein d'une équipe multidisciplinaire. Elle développe les compétences en matière de direction et d'enseignement dans d'autres professions de la santé.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.4 TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Standard:

Une politique concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication garantit la gestion efficace des patients.

Commentaires:

- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication doit faire partie de la formation postgrade et tenir compte de l'«evidence based dental medicine». Elle encourage les personnes en formation postgrade à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement professionnel.
- Les compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication se basent sur les exigences requises en matière de formation de base en médecine dentaire.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.5 RECHERCHE

Standard:

Une politique pour favoriser et consolider l'intégration de la recherche dans la formation postgrade est formulée.

Commentaire:

- Pour des raisons de politique sanitaire, la recherche doit, dans l'idéal, inclure en plus de la recherche fondamentale et appliquée des éléments de soins de santé primaires.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.6 EXPERTISE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Standard

Une politique régit l'usage de l'expertise en matière d'enseignement pour ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation postgrade.

Commentaire

L'expertise en matière d'enseignement porte sur les problèmes, le processus et les pratiques de la formation postgrade et sur son évaluation.

6 DOMAINE: ÉTABLISSEMENTS ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

6.7 COOPÉRATION DANS LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. La mobilité des personnes en formation et des formateurs est encouragée (opportunités d'accès aux diverses formations individuelles dans des établissements suisses ou étrangers).
2. Il existe une commission de recours impartiale et indépendante pour prendre des décisions en cas de plaintes au sujet des transferts de crédits obtenus pendant une période de formation postgrade.

Commentaire:

- La coordination active des filières de formation postgrade entre les divers établissements de formation postgrade devrait favoriser les opportunités de formation.

7 DOMAINE: ÉVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION

7.1 MÉCANISMES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. La société de discipline instaure un mécanisme interne d'évaluation de la filière de formation postgrade qui permet la supervision du processus de formation postgrade, des établissements de formation postgrade et des acquis des personnes en formation. Ce mécanisme permet de déceler et d'appréhender les problèmes.
2. L'évaluation du programme porte sur les conditions-cadres, la structure et les composantes spécifiques du programme ainsi que sur ses résultats en général.

Commentaires:

- Un mécanisme interne d'évaluation qui vise le développement de la qualité suppose une collecte régulière des données de base sur la filière de formation postgrade (système d'information comprenant le nombre de participants, le taux de réussite et d'échec aux examens, les forces et les faiblesses de l'établissement de formation postgrade, etc.).
- Les problèmes décelés comprennent ceux soumis à la commission de formation postgrade, aux formateurs, aux superviseurs, etc.

Documentation:

Mécanismes d'évaluation

7 DOMAINE: ÉVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION POSTGRADE

7.2 FEEDBACK DES FORMATEURS ET DES PERSONNES EN FORMATION

Standard:

Le feedback des formateurs et des personnes en formation sur la qualité de la filière de formation postgrade fait l'objet d'une collecte systématique. Il est ensuite analysé et utilisé dans le but d'une amélioration continue de la filière.

Commentaire:

- Le feedback sur la filière de formation postgrade comprend les rapports fournis par les personnes en formation sur les formateurs et sur les conditions structurelles des cours.

Documentation:

Cycles, outils et résultats des évaluations

7 DOMAINE: ÉVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION POSTGRADE

7.3 PARTICIPATION DES GROUPES D'INTÉRÊT

Standard:

L'évaluation de la filière de formation postgrade inclut la gestion et l'administration des différents établissements de formation postgrade, les formateurs et les personnes en formation. Le résultat de cette évaluation est transmis à tous les groupes d'intérêt.

Commentaires:

- Les principaux groupes d'intérêt sont les formateurs, les personnes en formation et les organisations professionnelles de médecine dentaire.
- D'autres groupes d'intérêt peuvent être appelés à participer: les représentants des professions de la santé, les autorités de l'éducation et de la santé, les directeurs de clinique, les dentistes, les compagnies d'assurance maladie, les alumni, les patients et les organisations de patients.

7 DOMAINE: ÉVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION POSTGRADE

7.4 RECONNAISSANCE ET MONITORAGE DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. Les établissements de formation postgrade sont reconnus sur la base de critères précis. L'organisation responsable⁵ prend la décision en matière de reconnaissance ou de retrait de la reconnaissance.
2. Il existe une commission de recours impartiale et indépendante qui statue en cas de plaintes relatives à la reconnaissance des établissements de formation postgrade.
3. Un système de monitoring, comprenant des visites des établissements de formation postgrade et d'autres infrastructures ou ressources pertinentes d'enseignement sera établi.

Commentaires:

- Les critères régissant la reconnaissance des établissements de formation postgrade comprennent les exigences minimales en ce qui concerne le nombre et le «case mix» des patients, les formateurs et le rapport entre formation structurée et services.
- Des spécialistes indépendants effectueront des visites ponctuelles dans les établissements de formation postgrade pour examiner la qualité.

Documentation:

Critères régissant la reconnaissance des établissements de formation postgrade, liste des établissements de formation postgrade reconnus

⁵ Société Suisse d'Odonto-stomatologie SSO

8 DOMAINE: DIRECTION ET ADMINISTRATION

8.1 DIRECTION ACADEMIQUE

Standards:

1. Les responsabilités en matière de direction académique de la filière de formation postgrade en médecine dentaire sont clairement définies.
2. La direction académique fait l'objet d'une évaluation périodique. Cette évaluation porte sur l'accomplissement de la mission et des objectifs de la filière de formation postgrade.

Commentaire:

- La direction académique est responsable de la mise en œuvre efficace et effective et de l'atteinte des objectifs de la filière de formation postgrade.

Documentation:

Tableau d'effectifs, cahier des charges de la direction (technique et scientifique), résultats de l'évaluation de la direction

8 DOMAINE: DIRECTION ET ADMINISTRATION

8.2 BUDGET ET RESSOURCES POUR LA FORMATION POSTGRADE

Standards:

1. Une réglementation précise et transparente définit les responsabilités et les compétences en matière de budget de formation postgrade. Les ressources financières de la filière de formation postgrade sont garanties à long terme.
2. Les fonds prévus pour la formation postgrade ne sont pas destinés aux prestations de service cliniques ni à d'autres activités.

Documentation:

Budgets



8 DOMAINE: DIRECTION ET ADMINISTRATION

8.3 ADMINISTRATION

Standard:

Le personnel administratif est apte à appuyer la mise en oeuvre du programme de formation postgrade et à assurer une gestion et une administration responsable et efficace des ressources.

9 DOMAINE: ACTUALISATION PERMANENTE / ASSURANCE QUALITÉ

Standards:

1. Il existe un système effectif d'assurance qualité interne et externe.
2. L'actualisation se fonde sur les résultats des processus d'assurance qualité interne et externe. Elle implique l'adaptation de la stratégie de la filière de formation postgrade conformément aux expériences, aux activités en cours et aux perspectives d'avenir.

Commentaires:

L'actualisation permanente et l'assurance qualité interne sont conformes aux lignes directrices légales, qui comprennent:

- L'adaptation de la mission et des objectifs de la filière de formation postgrade aux progrès scientifiques, aux développements socio-économiques et culturels.
- L'adaptation des compétences requises pour l'accomplissement de la formation postgrade dans la spécialité choisie, aux exigences de l'environnement national et international.
- L'adaptation des structures et des modalités de la formation postgrade pour garantir leur adéquation et leur fonctionnalité.
- L'adaptation de la structure, de la composition et de la durée des filières de formation postgrade I) aux développements dans les sciences biomédicales, cliniques, comportementales et sociales; II) aux changements des profils démographiques et de santé / maladies au sein de la population, et III) aux conditions socio-économiques, juridiques et culturelles.
- Le développement permanent des méthodes d'évaluation conformément aux changements des objectifs de formation postgrade et des méthodes d'apprentissage.
- L'adaptation des conditions d'admission et de la procédure de sélection aux attentes et aux situations en mutation permanente, au besoin de spécialistes en médecine dentaire bien formés, aux changements dans la formation en médecine dentaire, aux exigences de la filière de formation postgrade et aux conditions de la politique de santé.
- L'adaptation de la politique de recrutement du personnel académique aux changements des besoins et des tâches liés à la formation postgrade.

- Le développement permanent des processus de monitoring et d'évaluation.
- Le développement de structures organisationnelles et de principes de gestion permettant de prendre en compte les changements des besoins de la formation postgrade et d'intégrer les intérêts des différentes parties prenantes.

Documentation:

Responsabilités en matière d'assurance qualité, mesures mises en place pour garantir et améliorer la qualité de la formation postgrade depuis la dernière accréditation.